



CONDATO



**Revue municipale de CONDAT-SUR-VEZERE**





# Le Mot du Maire

Le second semestre 2016 s'est achevé avec un agenda communal riche en évènements de toute nature traduisant un signe de vitalité.

Comme vous avez pu le remarquer, nous nous attachons à faire connaître notre village, à le rendre attractif et de nombreux visiteurs mêmes occasionnels apprécient son cadre simple et authentique. C'est donc tout naturellement que nous allons poursuivre ce travail. Un programme d'investissements immobiliers a commencé avec la reconstruction du local face à la salle des fêtes destiné à un usage mixte de bureaux à louer et d'une salle de réunions. Sur cette même place, un aménagement sera réalisé avec l'installation d'une borne de recharge électrique tel que préconisé dans le schéma de transition énergétique, soutenu par le SDE.

Les travaux d'entretien de voiries et d'enfouissement de réseaux aériens ont été réalisés. Une nouvelle tranche d'enfouissement est prévue en 2017 dans le secteur de la Redonde.

Un lotissement vient d'être créé sur le secteur de Maurival offrant dès à présent un potentiel de construction d'habitations. Les contraintes liées à ce lotissement sont de respecter le guide de coloris du bâti et d'avoir des toitures de couleur anthracite. Un second lotissement verra le jour dans les mois à venir afin de répondre à une demande de terrains constructibles non satisfaite à ce jour sur notre commune.

Concernant l'urbanisme, la révision du **POS** (Plan d'Occupation des Sols) et sa transformation en **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) arrivera à son terme fin 2017 avec un enquête publique prévue au premier semestre 2017 ainsi qu'une réunion avec les services de l'Etat et les personnes publiques associées. Une nouvelle réunion publique prévue pour le **Judi 02 Février 2017** à 18H00 à la salle des fêtes sera organisée avec le cabinet d'urbanisme URBAM.

La commune soutient très largement les membres du comité de l'**agenda 21** accompagnés de nombreux bénévoles qui ont mis en application un certain nombre d'actions en faveur du développement durable. Ces actions menées pour le bien-être de tous et dans l'intérêt de la collectivité nécessitent le soutien de la population et je vous

invite à les rejoindre pour participer activement à la réalisation de ces initiatives participatives de développement durable de la commune.

Concernant la communauté de communes impactée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015, celle-ci n'a pas eu d'autre choix que de prendre de nouvelles compétences sous prétexte de générer des économies. Ces orientations auront une incidence sur les relations entre la population, les communes et cette collectivité qui n'a pas encore achevé sa mutation.

Toute l'équipe municipale vous invite à participer aux réunions publiques à venir.

Vous êtes également chaleureusement conviés à la cérémonie de présentation des vœux qui aura lieu le **Vendredi 13 Janvier 2016 à 18 heures 30**.



Le Conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.

Le repas en l'honneur de nos aînés se tiendra le **Dimanche 29 Janvier 2017** à midi à la Salle des Fêtes de Condat-sur-Vézère.



**IMPORTANT**



Cette année, le recensement se déroule dans votre commune !

**IL SE DEROULERA DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017.**

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

### **Le recensement, c'est utile à tous**

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

### **Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer**

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne si vous le souhaitez.

Si vous le préférez, l'agent vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

→ Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

## **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)

### **Nos agents recenseurs**

Cindy GALOUZE



Sophie JULIEN





## Plan local d'urbanisme (PLU)

### AVIS DE REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN P.L.U.

Par délibération en date du 23 Mai 2014, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La première concertation avec la population s'est tenue le 02 février 2016 à la Salle des Fêtes de Condat-sur-Vézère où un premier projet de zonage a été présenté. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont arrêtées et le règlement du PLU est en cours de finalisation.



**Par conséquent, une nouvelle réunion publique se tiendra  
LE JEUDI 02 FEVRIER 2017 à 18 HEURES  
pour présenter l'intégralité du dossier.**

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification définissant les règles d'utilisation du sol et exposant la politique d'aménagement à mener au cours des 10 prochaines années sur la commune.**

En 2014, la commune de Condat sur Vézère a prescrit la révision générale de ce document pour l'actualiser et l'adapter aux projets futurs, ainsi qu'aux nouveaux documents de planification supra-communales s'imposant à lui.

Les études et la concertation publique relatives à la révision du PLU sont actuellement en cours, menées par le cabinet d'urbanisme URBAM.



# Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

## Part incitative

Depuis 2015, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative s'est substituée à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères traditionnelle, en prenant en compte, pour partie, la production réelle.

*Le montant de la taxe est désormais composé de 2 parts :*

- Une part fixe assise sur la base imposable du local
- Une part variable ou incitative fonction du volume réel de déchets collectés sur **l'année N-1**.

### 1- Calcul de la part variable ou incitative pour les maisons individuelles

Elle est calculée en fonction du volume réel d'ordures collectées, lequel est déterminé par 2 paramètres :

- ▶ Le volume du contenant utilisé
  - Le bac : 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
  - Les sacs rouges post-payés : 30L, 50L ou 100L
- ▶ Le nombre de présentations
  - Levée du bac (comptabilisé avec la puce intégrée)
  - Retrait des sacs rouges post-payés (conditionné en rouleau de 25 sacs)

Pour les sacs post-payés, la part variable est déterminée par le nombre de sacs délivrés en N-1, sur justificatif d'identité.

Un prix au litre est fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du Sirtom de Brive.

Ce prix, multiplié par le volume de déchets collectés par foyer détermine le montant de la part variable ou incitative.

**Prix au litre pour 2016 = 0,0095€**

### ▶ Calcul de la part variable pour les immeubles collectifs :

En immeuble collectif, le volume réel collecté est facturé au propriétaire qui le répartira ensuite sur chaque occupant, au prorata de la base imposable de chaque local.

▶ Le détail de la part incitative est consultable avec le N° invariant figurant sur l'avis de taxe d'habitation, sur le site du SIRTOM de Brive, à l'adresse suivante :

<http://www.sirtom-region-brive.net/tarifcation-incitative/cotisation>

ou bien sur simple demande écrite auprès du SIRTOM de Brive, à l'adresse suivante :

SIRTOM de Brive - Avenue du 4 Juillet 1776 - 19100 BRIVE.

## EXEMPLE DE CALCUL

Un foyer en 2015 a présenté à la collecte son bac de 120L pour 20 levées

Sa cotisation s'élèvera à :

- Partie fixe : base imposable 2016 de son habitation X taux communal
- Partie variable (incitation) : 120L X 20 levées X 0,0095=22,80€
- 

**TOTAL DE LA TEOMI facturée en 2016 = Partie Fixe + 22,80€**



### En cas de contestation, où s'adresser

Si la contestation porte sur le montant de la part variable ou incitative, la contestation pourra être déposée auprès du Sirtom de Brive.

Si la contestation porte sur un autre motif (part fixe) ou sur les 2 composantes, la réclamation devra être déposée auprès de votre centre des Finances Publiques.

## PREVENTION RISQUE CAMBRIOLAGE

Les cambriolages sont en augmentation dans beaucoup de communes, et pas seulement pendant les vacances. Pour éviter les [vols](#) en ville comme à la campagne, certaines précautions sont à prendre. Des conseils à connaître pour prémunir votre maison ou votre appartement contre les intrusions sur le site "opération tranquillité vacances".

Le formulaire tranquillité vacances à fournir à la gendarmerie est téléchargeable gratuitement en ligne ou bien à votre disposition au secrétariat de la Mairie. Vous devez ce formulaire, le remplir puis l'adresser à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche de chez vous. Vous devez notamment fournir les coordonnées de la personne à prévenir lorsque les gendarmes constatent une anomalie pendant votre absence. Ces démarches doivent être accomplies au moins 5 jours avant votre [départ en vacances](#).

Avant de partir, pensez à consulter les [précautions à prendre contre les cambriolages](#) sur le site du ministère de l'intérieur

# Nouveau à Condat



## LA ZONE DE RENCONTRE

(ou « Zone 20 »)

Un des volets de l'Agenda 21 concerne le « bien vivre ensemble », c'est-à-dire la mise en œuvre paisible des règles qui régissent nos comportements sociaux et qui permettent le développement du lien social dans la cité.

D'une part, Condat bénéficie d'un patrimoine historique intéressant qu'il est important de faire découvrir et partager et, d'autre part, l'essentiel des activités commerciales sont regroupées dans le centre-bourg. Ce sont ces raisons qui ont amené le Conseil municipal à décider la création d'une zone de rencontre.

### De quoi s'agit-il concrètement ?

Fortement recommandé en 2007 par le *Grenelle de l'environnement*, les zones de rencontre cherchent à faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également à permettre le développement de la vie locale.

Elle est constituée d'un ensemble de voies où **les piétons ont la priorité absolue** et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. Alternative acceptable à la « zone piétonne », complètement interdite à la circulation motorisée, la Zone de rencontre reste ouverte aux véhicules mais leur **vitesse est strictement limitée à 20 km/h**.

La zone délimitée à Condat correspond en tout point à l'esprit du dispositif. Elle comprend notamment un centre historique, des lieux de réunion (salle des fêtes), une école, des espaces de loisirs (stade), des zones résidentielles, des voies de promenade, ....

***Nous aimons notre cité***

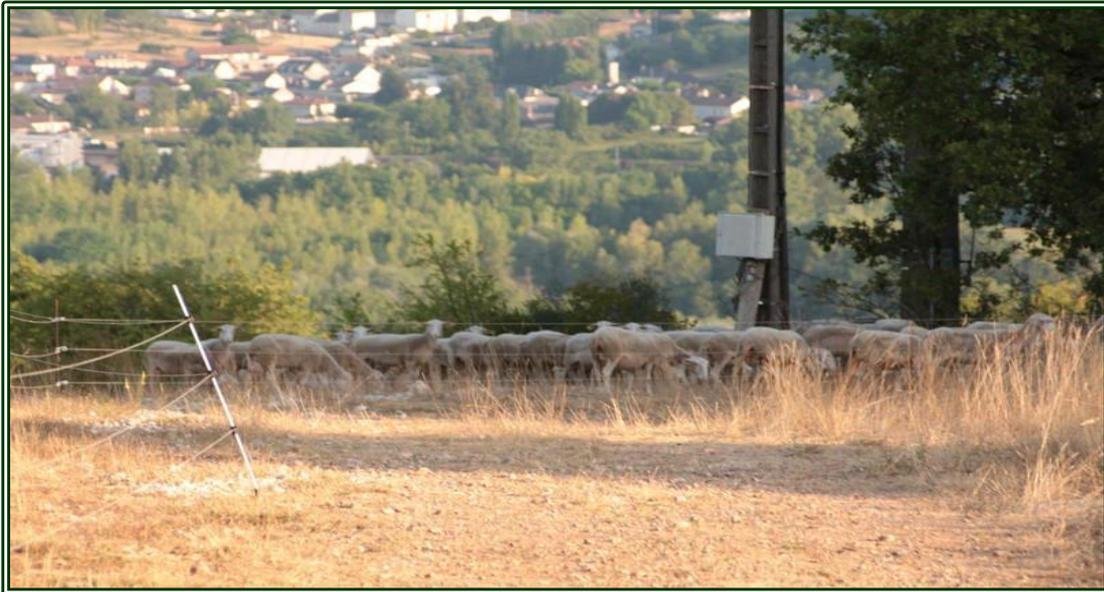
***Nous respectons les règles et les piétons***

***Nous limitons notre vitesse en zone de rencontre***



# L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE LIBRE

## AFPL LO RANDAL



L'Association Foncière Pastorale Libre (AFPL) consiste en un regroupement de surfaces non utilisées (terrains boisés, landes, friches, clairières en voie d'abandon...) pour leur redonner une destination agricole dans le but d'en confier la gestion pastorale, par convention pluriannuelle, à un éleveur ou une association d'éleveurs locaux.

La vocation de ce regroupement foncier est de mobiliser un ou plusieurs éleveurs pour rouvrir le milieu en faisant pâturer ces zones dotées d'un potentiel fourrager et ainsi réduire les risques d'incendies et maintenir des paysages attractifs.

Le périmètre initialement délimité, regroupe 3 îlots :

- Commune de Condat, 117 ha sur les coteaux nommés « Le Brungidouir » et « Les Foncillières »
- Entre Coly et Condat : 437 ha comprenant le massif « Bois de l'Abbaye » jusqu'en limite de St Amand, ainsi qu'une bande remontant vers « Combelguy ».
- Entre Condat et Aubas : 203 ha partant de la ferme de « La Fleunie », englobant « Les Sivadoux », « l'Escaleyrou » et bordée au sud par « Vialard » et « Le Bourdal ».

L'ensemble des propriétaires membres de l'association, se réuniront au cours du premier semestre 2017 en assemblée générale.

A ce jour, l'AFPL compte près de 600 ha de parcelles boisées, prairies sèches à entretenir, et l'installation d'un berger devrait intervenir courant 2017.

**Afin de renforcer l'équilibre économique, l'AFPL est à la recherche de parcelles non exploitées en nature de terres ou friches susceptibles d'être louées par l'exploitant.**

Pour tout renseignement s'adresser à la Mairie au 05.53.51.26.61.

# Le débroussaillage

La Dordogne est le troisième département boisé de France. La forêt est présente partout avec un taux moyen de boisement de 45% pouvant atteindre localement 80% (25% au niveau national). La forêt est presque partout présente et les constructions et divers équipements en sont souvent très proches.

Or la Dordogne est en troisième position nationale pour les départs de feux et au 16<sup>ème</sup> rang pour les surfaces brûlées. Le risque d'incendie de forêt est bien réel. C'est pourquoi, certaines précautions doivent être prises pour protéger la forêt, source de richesses économique et touristique, de biodiversité et un atout essentiel pour notre qualité de vie mais aussi pour protéger les personnes, les constructions et les équipements qui pourraient être menacés par les feux de forêts.

**Le débroussaillage est un moyen de prévention efficace qui permet de protéger les zones bâties. Il est rendu obligatoire dans les départements particulièrement exposés aux risques d'incendie comme c'est le cas de la Dordogne.**

**Cependant, malgré son utilité et son caractère obligatoire rappelé dans toutes les autorisations d'urbanisme, force est de constater que le débroussaillage est rarement mis en oeuvre.**

*La Direction Départementale des Territoires, et notamment son Service Territorial du Périgord Noir sont chargés de faire une information à grande échelle sur l'existence de ce risque et d'en rappeler les mesures de prévention.*



## **Qu'entend-on par débroussaillage** (Art L131-10 du code forestier)

« On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes ».

Cela consiste comme son nom l'indique à enlever les broussailles, c'est-à-dire la végétation basse qui brûle facilement (ronces, épineux, fougères de l'année passée...) afin d'éviter qu'un feu ne se propage au sol. Pour éviter qu'il monte dans les arbres, il est recommandé également de couper les branches basses des arbres. Il faut aussi ne pas entasser les rémanents sur le sol : il faut broyer sur place ou acheminer les déchets verts vers la déchetterie de votre secteur.

## **Où débroussailler sur quelle surface et quand ?**

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé s'appliquent pour les terrains situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements dans chacune des situations suivantes:

→ aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres

→ de part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments sur une largeur de 10 mètres

Le terme de construction désigne toutes les installations permanentes ou non qui connaissent ou non une présence humaine épisodique (maison d'habitation, cabanon, piscine, bâtiment industriel, agricole, terrain aménagé ou non pour camping ou caravanning) et quel qu'en soit le propriétaire (public ou privé).

## **Broyage itinérant**

Afin de limiter les allers-retours à la déchetterie et les feux de déchets verts (soumis à réglementation), une opération de broyage itinérant a été menée le Mercredi 16 mars 2016.

Le broyage permet de remplacer le brûlage traditionnel des déchets verts. Il limite la production de gaz à effet de serre s'inscrivant ainsi dans les orientations des lois Grenelle.

**Rappel**: le brûlage des déchets verts est réglementé et est également soumis à autorisation.

Les agents municipaux se sont rendus chez les personnes intéressées avec un broyeur à végétaux, loué par la commune pour broyer leurs branchages ce qui leur a permis de disposer du broyat pour composter ou jardiner.

Cette opération sera reconduite le mercredi 8 mars 2017, pour les personnes qui en feront la demande.

Ce dispositif reste totalement gratuit, il vous suffit juste de vous inscrire en mairie.

Pour tous renseignements merci de contacter la mairie.

## Charte 0 pesticide

Les pesticides posent un véritable problème de santé publique, non seulement pour les utilisateurs qui sont les plus exposés, mais aussi pour la population en général.

Conscient de l'impact que suscite l'utilisation des pesticides sur l'environnement, l'eau, la flore, la faune et la santé humaine, le Département a mis en place « la Charte 0 pesticide » en en faisant notamment une de ses conditions pour l'attribution de certaines aides.

C'est ainsi que sans attendre l'échéance fixée par La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Conseil Municipal a adopté la « charte 0 pesticide » visant à supprimer l'usage des produits phytosanitaires, en utilisant des techniques alternatives.

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux, préservation des ressources naturelles et de biodiversité (faune et flore).

Cette charte, qui s'inscrit dans le cadre de l'**Agenda 21**, imposera un diagnostic des pratiques de traitement et des équipements de la commune, l'élaboration d'un projet d'amélioration, la formation des agents responsables de l'entretien aux techniques alternatives ainsi que l'information auprès de la population pour qu'elle ne soit pas surprise par la présence de quelques herbes ou les nouveaux aménagements des espaces publics.



Au cours du siècle dernier, la circulation sur les départementales D704 et D 62 permettait d'entra-percevoir, au travers d'une frange de peupliers, le clocher-mur de notre église et le caractère médiéval de notre bourg en dévoilant discrètement la confluence du Coly rejoignant la Vézère dans une cascade majestueuse.

Cette perspective a été petit à petit masquée par la croissance d'une végétation qui du charme qu'elle proposait alors était devenue aujourd'hui trop envahissante.



Les rives de la Vézère avaient déjà fait l'objet d'actions d'entretien par le passé afin de limiter la prolifération de plantes invasives. Il était à nouveau temps de procéder à un débroussaillage. Celui-ci a été effectué par des membres de la municipalité et des bénévoles au cours de trois matinées très actives au mois de septembre, octobre et novembre. Une petite entreprise forestière est venue découpée les arbres les plus hauts et a désencombré les lieux afin de revaloriser cette matière première en bois de chauffage.



Le nettoyage nécessaire de cette zone est en partie dû à sa réhabilitation en un projet d'aménagement agricole et touristique.

La municipalité par l'intermédiaire de la SAFER <sup>a</sup> a acquis les parcelles attenantes afin d'établir deux initiatives agricoles sur ces terres alluvionnaires fertiles :

- un aménagement propice à une exploitation maraîchère de 2,5 ha pour approvisionner des réseaux de circuits courts d'alimentation
- la mise à disposition de jardins familiaux (renseignements en mairie) , qui sont pour rappel des lots de terre attribués à des particuliers pour pratiquer le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, au centre desquels on pourrait réserver un espace test à visée pédagogique comme par exemple des essais en permaculture.

En bord de Vézère un espace public de détente sera équipé de tables de pique-nique et un cheminement doux encouragera la flânerie d'une promenade jusqu'à la cascade du Coly.

En contrebas, la plage de galet naturelle constituera une halte nautique pour les pagayeurs et kayakistes.



*Impatiens noli-tangere*

*Impatiens noli-tangere*

Dans un avenir lointain, cet espace public s'inscrit dans une trame verte et bleue, corridor de biodiversité s'étendant d'Egleton jusqu'à Limeuil, dans le but de préserver des espèces rares et protégées de faune et flore sauvages telle que l'*impatiens noli-tangere* découverte sur les berges l'été dernier.

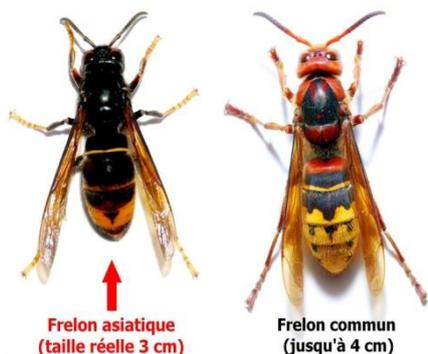


Si dès lors vous n'entendez plus les bruissements de la cataracte du Coly se jetant dans la Vézère, la cause ne vient plus d'un couvercle d'abondante végétation mais d'un problème écologique récurrent: la sécheresse désormais annuelle de ce cours d'eau.



# Affaires en cours ...

## LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE Campagne de capture dès le mois de Février 2017



Après plusieurs mois passés en hibernation, dans le sol ou sous les écorces, les reines frelons asiatiques pointent leurs ailes.

Le "Vespa Velutina" n'a pas de prédateur sous nos altitudes donc commençons tout de suite à piéger ce frelon asiatique.

Il parvient à tuer deux abeilles toutes les trois secondes. 5 ou 6 frelons seulement suffisent à condamner une ruche.

Pour préserver l'écosystème, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique.

### Le piège !!!

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

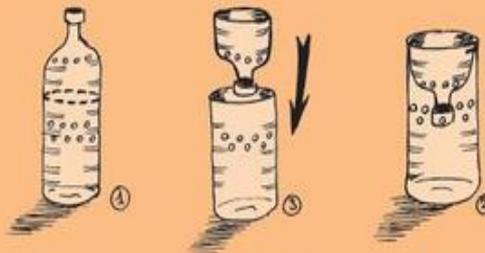
Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, versez :

- un verre de bière brune de préférence
- un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles)
- un trait de sirop (cassis ou framboise, ...)

Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

**Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.**



Pour compléter votre information, une fiche technique détaillée créée par Jacques LAUGENIE, apiculteur à La Bachellerie, est consultable sur le site internet de la commune <http://www.condat-sur-vezere.fr/>

**PSC 1**



# Formation Premiers Secours



Cette formation PSC1 permet d'apprendre à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. Tout au long de la session, les participants alternent entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

En 2016, deux formations ont été effectuées permettant à 16 personnes, dont l'ensemble du personnel communal, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution des gestes élémentaires de secours comprenant également une formation à l'utilisation des deux défibrillateurs installés en façade de la salle des fêtes et du vestiaire du stade de foot.

D'autres formations sont prévues au cours de l'année 2017 sous condition d'avoir un nombre suffisant de participants.

**Durée de la formation :** 7h

**Modalités :** Formation par groupe de 10 participants maximum.

**Intervenant :** Un formateur titulaire de son brevet national de moniteur de premiers secours (BNMPS).

**Prix :** 60 euros (réduction possible si le groupe est complet)

Renseignements et inscriptions en mairie.

**Denis ESCALEIRA-RIBEIRO**



# Ecole de Condat sur Vézère



## Remise des dictionnaires aux élèves de CM2

12 élèves de CM2 de la classe de Mme Brillant sont entrés en 6e cette rentrée scolaire.

Pour qu'ils gardent un souvenir de leur passage à l'école primaire de Condat-sur-Vézère, Monsieur le Maire et un conseiller municipal, responsable des écoles ont remis à chaque élève un dictionnaire encyclopédique.



Loïc, Liam, Bilal, Agathe, Aurore, Noé

Camille, Yanis, Théo, Thao, Romain, Jessy



Avec 81 sociétaires (dont 31 non résidents), notre société a connu un changement de bureau et de président. Le nombre d'adhérents reste stable.

L'arrivée de *l'influenza aviaire* début décembre (2/12/15) est venue perturber la saison de chasse pour les chasseurs de petits gibiers (Interdiction de lâchers), ainsi que pour les chasseurs de gros gibiers (Interdiction de sortir les chiens) et ce pendant 3 semaines.

→ Petit passage de palombes et de quelques bécasses.

→ Peu de dégâts occasionnés par le grand gibier (480 € pour Condat)

### Rapport d'activités



Repas sangliers



Pas de poule aux gibiers pour cause de grippe aviaire



Repas biches (avec une tablée de 112 personnes)



Participation aux réunions de secteurs ainsi qu'à l'A.G à Marsac.



Jean-Claude Joffre a abandonné l'activité de piégeur, il a été remplacé par Marc Girodolle.

### Saison 2016/2017



Ouverture générale le 11 septembre.



Fermeture générale le 28 février... 29 janvier pour le petit gibier.

### Attributions : Petits Gibiers

- 8 lâchers de 25 Faisans (1 tous les 15 jours), 2 lâchers de Perdreaux les 13 et 20 novembre

***La chasse sera interdite le samedi précédent les lâchers.***

### Prix des cartes

- 40€ pour les résidents
- 60€ pour les nouveaux résidents
- 15€ cartes journalières c
- Gratuite pour le premier permis.



### Proposition de modification des statuts.

Nous vous proposons de passer le nombre de membres du bureau de 9 à 11.

### Renouvellement du 1/3 sortant.

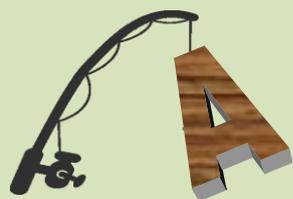
#### Les sortants :

- Marcel DELPEYROUX (non adhérent)
- Daniel BRUN
- Michel REGNIER

#### ***Le nouveau bureau est donc composé de :***

- René AYMARD
- Daniel BRUN
- Jean-Marie GAY
- Jean-Pierre LEONARD
- Jean-Jacques MAURY
- Michel REGNIER
- René ROMAIN

- Bruno SAUTET  
- Serge SAUTONIE



## *amicale des pêcheurs*

Je commencerai par une pensée pour Roger VITRAC pêcheur et membre du bureau de l'amicale en 1988.

### **Le 20 Juillet :**

La vidange des 2 étangs de reproduction a permis de remettre 192 brochetons de 10 à 20 cm et 4 géniteurs de 50 à 80 cm à la Vézère. - à noter aucun géniteur n'a été retrouvé dans un étang.... Mystère ! –



### **Le 20 Août :**

12 personnes ont nettoyé et aménagé 20 postes de pêche sur la Vézère.

### **Du 25 au 28 Août :**

L'Enduro Carpe a vu 19 équipes prendre 50 carpes pour un total de 334 kg, nombreux barbeaux de 2 à 3 kg et une douzaine de silure, le plus gros de 9 kg 300 et 108 cm.

1<sup>er</sup> : Lestandie père et fils de Montignac : 6 carpes pour 48 kg 700

2<sup>eme</sup> : Chapelle et Fraisse de Limoges : 7 carpes pour 43 kg 060

3<sup>eme</sup> : Jourdain et Bec de Caussade : 5 carpes pour 37 kg 046

Le trophée des 80 ans été remis au plus jeune ROY Gabriel.

L'organisation est toujours au top. Bravo à la commission Enduro Carpe et à son responsable Cédric ROY.



### **Le 7 Novembre :**

La Fédération a donné 200 brochets de 10 à 30 cm remis dans la Vézère par Régis BARRY et Eric MANDRAL.

La tombola des 80 ans a très bien fonctionné : 410 billets vendus, 41 lots distribués.



L'année 2016 sera la fin du programme, commencé en 2003, de remise en état du lit et des berges pour redonner du courant et de la lumière au Coly par un enrochement au niveau de stade et bras de l'île suite à la sécheresse par Gérard VITRAC et l'aménagement du bras au niveau du séchoir à maïs par les bénévoles.

- La CUMA de Montignac – St Génies de 2004 à 2009 et la Communauté des Communes du Terrassonnais de 2010 à 2015 ont débroussaillé les berges (par endroit 15 m de ronces avaient envahi les berges)
- La Société Paul HAMELIN a remis en état le lit par l'enlèvement des encombrants ; sans l'intervention de Paul et de ses ouvriers, nous n'aurions pas pu arriver à un tel résultat (magnifique).
- Je n'oublie pas tous les bénévoles occasionnels ou réguliers venus durant ces 14 années avec leurs matériels et leurs mélanges, couper les arbres morts ou dangereux, enlever les encombrants, abaisser les cascades (pour rappel en 2016, ce sont 5 demi-journées soit 25 heures)
- Grâce à l'accord des propriétaires de laisser passer les pêcheurs sur leurs terres. En contre partie, les pêcheurs réalisent les travaux. Le Coly s'est refait une beauté.
- 75% du financement vient des aides pour aménagement piscicole et traitement de la végétation de la fédération de pêche de la Dordogne et 25% des fonds propres de l'amicale des pêcheurs

## **MERCI A TOUS**

### **En 2017 :**

L'Amicale redonnera un coup de jeune au bras du Coly au niveau du séchoir à maïs et enlèvera les encombrants sur les cascades.

Elle essayera de mettre en place un programme pluriannuel d'entretien des berges du Coly.

L'amicale n'a pas le matériel adapté aux travaux à réaliser. (Un tracteur avec une épareuse)

Ce serait dommage de ne pas continuer l'entretien des berges, car la végétation repousse très vite.

La fontaine de la Machonie sera restaurée par Franck VALENTIN, le financement par la fondation AGIR du Crédit Agricole et l'Amicale.

Les travaux et le financement de la frayère à brochets sera à la charge du Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne.

<http://www.condat-sur-vezere.fr/financement-de-la-frayere-a-brochets>

**Pour Rappel :**

La cible à bateaux a été faite par Paul HAMELIN et financée par la Fédération de Pêche de la Dordogne et l'amicale. Ces trois actions sont pilotées par les pêcheurs dans le cadre de l'agenda 21 de la Commune.

Assemblée Générale : Le 7 Janvier 2017 à 17 h, à la salle des Fêtes.

Pour les étrennes : Une carte de pêche, quelle bonne idée !

Le Président, MANDAL Eric



### ***Qu'a fait Condat animations depuis septembre ?***

Après avoir participé à la journée des Associations, Condat animations a repris ses 2 activités principales à savoir *la marche nordique et l'Occitan*.

La marche nordique présidée par Pierre RENAUD organise plusieurs séances par semaine pour tout niveau. Si vous souhaitez obtenir des renseignements, vous pouvez le joindre au 06 87 32 61 88.



L'occitan animé par Hélène LASTERNAS pour les ateliers d'écriture et de lecture 2 vendredis par mois a retrouvé tout son dynamisme d'autant qu'à partir de janvier une bibliothèque sera mise à la disposition du public enfant et adulte chaque jour d'atelier. Un atelier de chant tous les mercredis et des cours de musique animés par Félicie VERBRUGGEN pour la cornemuse, Francis COTTEREL pour l'accordéon, Serge PEAugER pour la Vielle ainsi qu'un bal trad tous les 3<sup>ème</sup> vendredis du mois animé par Myriam ROUDIER.

Une feuille trimestrielle d'occitan est en cours de rédaction et sera déposée chez les commerçants, à la mairie. Le premier numéro sera disponible dès janvier.

#### *Pour en savoir plus :*

Hélène LASTERNAS 06 32 72 59 44 ,  
Félicie VERBRUGGEN 06 62 38 59 40  
Myriam ROUDIER 06 29 30 67 00  
Arlette REGNIER 07 81 11 02 88.



Coma disem chas nos : « lo pan de Nadau garit de tots los maus »

# Le club de COURSE D'ORIENTATION



## ORIENTATION



### Initiation, découverte, entraînement

Rendez-vous au bâtiment place de l'Eglise de 14h à 17 h :

- le 7 janvier 2017
- le 11 février 2017
- le 11 mars 2017
- le 8 avril 2017
- le 13 mai 2017
- le 10 juin 2017

**Condat sur Vézère**  
Accès gratuit à tous



Inscriptions et infos sur notre site [www.cac2408.fr](http://www.cac2408.fr)  
ou [claude.frederique@wanadoo.fr](mailto:claude.frederique@wanadoo.fr) / 0553826374

Ne pas jeter sur la voie publique

# Informations diverses



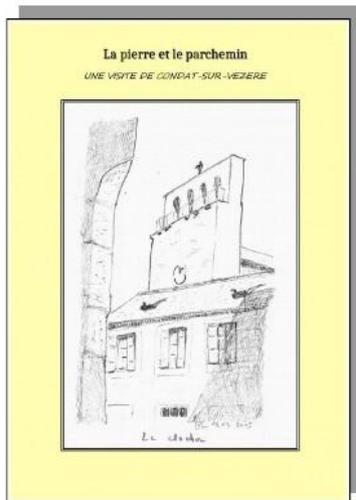
Le samedi 27 mai et le dimanche 28 mai, le club de modélisme MODEL CLUB 24, basé sur Peyrignac organise un grand show international des plus gros modèles réduits d'Europe sur le site de l'aérodrome de Condat sur Vézère.

**Afin d'organiser au mieux cet évènement, nous faisons appel à des bénévoles pour tout type de postes.**

Si vous intéressez, vous pouvez les contacter via leur site internet :

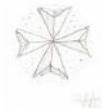
<http://model-club24.e-monsite.com/>

<http://www.condat-sur-vezere.fr/grand-show-international-de-modeles-reduits>



La municipalité vous propose de redécouvrir l'histoire de notre village sous la plume de Jean-Marc Laroche, au travers du livret « La pierre et le parchemin » qui sera édité sur demande à partir du mois de Février. Vous pouvez prendre contact auprès de la Mairie pour d'ores et déjà réserver votre exemplaire.

« Les lieux meurent comme les hommes  
quoiqu'ils paraissent subsister »



Joseph Joubert



OYE OYE  
BONNES GENS

Une fête médiévale va se dérouler le  
20 AOÛT 2017  
Place Tourny  
à  
CONDAT S/VEZERE

CONDAT ANIMATIONS  
fait appel au bénévolat.

Toutes personnes désireuses  
de préparer, de participer et/ou de fournir  
du matériel (draps, bois, planches ... )  
à cette journée festive  
peut joindre dès aujourd'hui par mail :  
[lajoinielaure@gmail.com](mailto:lajoinielaure@gmail.com)



# Etat Civil



## Naissances

**Mathis, Junior LESTRADE SOUESME**, le 16 Février 2016

**Jeanne, Rose GROSSET**, le 29 Mars 2016

**Thiago DOGGETT**, né le 29 Mai 2016

**Enora, Coralie, Audrey MARTY TONNETTE**, le 03 Novembre 2016

**Emy ROCHE**, le 21 Novembre 2016

**Sacha ROCHE**, le 21 Novembre 2016



## Mariage



**Benjamin, Didier FORT & Marion VINCENT**,  
le 10 Septembre 2016

## Décès

**Marcelle, Lucienne, Marie SAVRY veuve SEPTIER**,  
le 03 Juin 2016

**Marie Louise LARIVIERE veuve GAY**, le 11 Juillet 2016

**Jean Claude MAYAUDON**, le 19 juillet 2016

**Jean, Philippe, Albert KOTARSKI**, le 01 aout 2016

**Gérard, Jean MONTAGUT**, le 29 Octobre 2016

**Régis, David DELEZENNE**, le 25 Novembre 2016

**Zofia WOLOSZYN veuve MAZELLE**, le 16 Décembre 2016





# L' nfo en plus

Le site internet de la commune s'enrichit continuellement.

Vous y retrouvez toutes les informations pratiques de la commune, les règlements et arrêtés municipaux, les accès aux documents administratifs téléchargeables, les rendez-vous des prochaines manifestations, les pages dédiées aux associations,..... et un grand nombre d'articles d'information dans leur intégralité.

**Cet outil est fait pour vous. N'hésitez pas à l'utiliser !**

<http://www.condat-sur-vezere.fr/>